

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 juin 2009**

Décision n° **B-2009-1013**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces détachées, d'accessoires de montage, de reconditionnement, et de consommables destinés à la maintenance d'un parc existant de matériel d'instrumentation de marque Siemens installée sur divers sites de la direction de l'eau de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure de marché négocié sans publicité - Abrogation de la décision du Bureau n° B-2009-0616 en date du 6 février 2009

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin, Kimelfeld (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Abadie, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 29 juin 2009**Décision n° B-2009-1013**

objet : **Fourniture de pièces détachées, d'accessoires de montage, de reconditionnement, et de consommables destinés à la maintenance d'un parc existant de matériel d'instrumentation de marque Siemens installée sur divers sites de la direction de l'eau de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure de marché négocié sans publicité - Abrogation de la décision du Bureau n° B-2009-0616 en date du 6 février 2009**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-0616 en date du 9 février 2009, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de fourniture de pièces détachées, d'accessoires de montage, de reconditionnement, de consommables, de prestations de contrôle et d'étalonnage d'un parc existant de matériel d'instrumentation de marque Siemens.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics et de l'article 169 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 29 mai 2009, a déclaré le marché infructueux et a décidé de relancer un marché négocié sans publicité, conformément aux articles 35, 59, 144-II-1° et 161-II du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 169 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché comporterait un engagement annuel de commande de 15 000 € HT minimum et 60 000 € HT maximum ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

DECIDE

1° - Abroge la décision du Bureau n° B-2009-0616 en date du 9 février 2009.

2° - Approuve le lancement de la procédure de marché négocié sans publicité pour l'attribution des prestations de fourniture de pièces détachées, d'accessoires de montage, de reconditionnement, de consommables, de prestations de contrôle et d'étalonnage d'un parc existant de matériel d'instrumentation de marque Siemens.

3° - La dépense de fonctionnement ou d'investissement correspondante annuelle en résultant, soit 60 000 € HT maximum, sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - fonction 2 222 - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2009.